RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A.M.D.
Société à responsabilité limitée au capital de 352.010 euros
Siège Social : L'Autre Faubourg – 7 rue Sorel Tracy – Cellule A24/A25
49300 CHOLET
813 255 411 R.C.S. ANGERS
*(ci-après la « **Société** »)*

ACTE CONSTATANT DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2026

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Alexandre DHEILLY**
  né le [redacted] à [redacted]
  demeurant [redacted]
  de nationalité [redacted]

- **Madame Maguy DHEILLY**
  né le [redacted] à [redacted]
  demeurant 3, avenue de Paris à LA SEGUINIERE (49280)
  de nationalité [redacted]

seuls titulaires des 35.201 parts sociales composant le capital social de la Société et ci-après désignés ensemble les « ***Associés*** »,

statuant conformément à l'article 20 des statuts de la Société qui stipule notamment que les décisions collectives « *peuvent encore résulter du consentement de tous les associés exprimé dans un acte* »,

prennent, à l'unanimité, les décisions ci-après afférentes :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts de la Société ;

- aux pouvoirs pour l'exécution des formalités.

La société GROUPE Y AUDIT, commissaire aux comptes de la Société, a été régulièrement informée des présentes au préalable.

PREMIERE DECISION

Les Associés,

décident de transférer le siège social de la Société, à compter du 1er octobre 2026, de L'Autre Faubourg – 7 rue Sorel Tracy – Cellule A24/A25 49300 CHOLET au 9, rue du Mans 49300 CHOLET,

et, en conséquence, décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société ainsi qu'il suit :

*« **ARTICLE 4 – SIÈGE SOCIAL***

Le siège social est fixé : 9, rue du Mans 49300 CHOLET. »

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION

Les Associés,

décident de déléguer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

***

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur Alexandre DHEILLY

[redacted]

Madame Maguy DHEILLY

[redacted]